

AVIS AU PUBLIC

Réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du PAP « Routsteck – 1B » à Waldbredimus

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau nous a transmis, en date du

8 juin 2026

la demande d'autorisation

EAU/AUT/26/0662

concernant

réalisation des infrastructures d'assainissement

dans le cadre du

plan d'aménagement particulier « Routsteck – Phase 1B » à Waldbredimus

pour le requérant

Reuter sàrl

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Bous, le 17 juin 2026

pour le Collège des bourgmestre et échevins :


le Bourgmestre




le Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Bous-Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir de ce jour pour une durée d'au moins 40 jours.


le Bourgmestre

Bous, le 17 juin 2026




le Secrétaire